

Economie | Energies renouvelables: un nouveau fonds d'investissement régional public-privé



Avec en ligne de mire un objectif de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie de ses habitants d'ici la fin de la mandature, la Région ALPC a lancé ce 11 avril, un nouveau fonds régional d'investissement à destination des projets de production d'énergies renouvelables. Baptisé Terra Energies, ce fonds « unique en France » au dire du Président Alain Rousset, a la double particularité de se constituer en partenariat avec des acteurs industriels et financiers tout en permettant la participation des particuliers via une plate-forme de financement participatif. Autre caractère inédit, c'est le premier nouvel outil conçu à taille grande région.

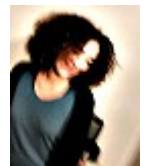
« Dans la région, on a un tissu d'entreprises qui est assez conséquent et varié en matière d'énergies renouvelables, mais il manque encore de projets pour pouvoir se développer. Une des difficultés à ce déploiement, c'est le manque de fonds propres », constate le Alain Rousset. Contribuer à combler ce manque, telle est la vocation du fonds d'investissement lancé ce jour. « L'idée à travers ce fonds c'est de rassembler des partenaires financiers, un certain nombre d'énergéticiens, des développeurs et des plateformes de financements participatifs, dans une démarche de développement de circuit court de l'épargne ». Si la Région a vocation à être actionnaire du fonds à hauteur de 49%, figurent au nombre des investisseurs privés de ce nouveau fonds, la Caisse des dépôts, les caisses régionales du Crédit agricole, la Caisse d'épargne, mais aussi EDF, Quadran, Sergie, ou encore la plateforme de financement participatif Wisseed.

Entre 120 à 150 M€ d'investissements mobilisés sur 4 ans Structuré en société de capital risque, le fonds ainsi constitué, doté pour l'heure de 8,2M€, investira dans des projets d'énergie renouvelable de 2 à 25 M€, toutes filières confondues. Seront donc éligible : la méthanisation, l'éolien, la biomasse, le photovoltaïque, l'hydroélectricité, la géothermie, l'énergie marine ou encore le stockage d'énergie. Cette participation aux projets permettra ainsi un véritable effet de levier précieux dans leur tour de table... Visant un objectif de 15M€ de dotation, Terra Energies devrait permettre de mobiliser sur 4 ans « entre 120 à 150 M€ d'investissement en faveur des projets soutenus », espère Alain Rousset. Et, pour paraître à toute critique éventuelle, il ajoute : « on n'est pas ici dans une intervention déguisée d'une collectivité publique sur une action non rentable, on est sur de l'action économique rentable, produisant des effets sociaux économiques sur un

territoire et avec un intérêt écologique ».

Favoriser l'acceptabilité territoriale des projets D'ailleurs, ce n'est pas la région qui sera au pilotage du fonds Terra Energies, puisque sa présidence a été confié à Emmanuel Julien, Président du Directoire de la SEM Sergies, basée à Poitiers, spécialisée dans l'aménagement et l'exploitation des moyens de production décentralisés en particulier à partir d'énergies renouvelables. A ses côtés un conseil d'administration validera les projets dans lequel le fonds choisira de s'engager. Projets préalablement sélectionnés par un Comité d'investissement sur la base de différents critères, concernant tant sur qualité du projet en lui-même et sa rentabilité, que sur ses retombées économiques sur le territoire ou encore la part de participation citoyenne suscitée.

Concernant cette spécificité liée aux possibles financements participatifs de ces projets au côté de la prise de participation du fonds, l'idée est de promouvoir les énergies renouvelables en favorisant la portée du projet et son ancrage sur le territoire. Les partenaires espèrent ainsi aussi pouvoir accroître l'acceptabilité locale des projets. En effet si les énergies renouvelables suscite des envies dans l'absolu, l'acceptabilité territoriale de tels projets est souvent mitigée...



Solène Méric

*Credit Photo : Aqui.fr
Publié sur Aqui.fr le 11/04/2016
[Url de cet article](#)*